

POLITIQUE SALARIALE 2021 3º et dernière réunion

Aujourd'hui 5 mai s'est déroulée la troisième réunion de négociation de la politique salariale pour la période juillet 2021-juin 2022.

La Direction a annoncé que cette réunion serait la dernière et propose les mesures suivantes, **applicables au 1**^{er} **juillet 2021** :

- Augmentation générale de 1 % avec un montant minimum de 35 €* (non-cadres et cadres I à IIIB)
- Budget 1 % pour augmentations individuelles des cadres BIV.
- Revalorisation du salaire-plancher à 1 735 €.
- Campagne de promotions incluant la mise au salaire mini*.
- * Ces dispositions portent la politique salariale globale à +1,4 %.

Malgré un contexte économique qui reste difficile et des perspectives toujours incertaines, la **CFE-CGC** note que ses revendications ont été prises en compte : il y aura une politique salariale **dès juillet 2021** pour **préserver le pouvoir d'achat de tous les salariés**.

La CFE-CGC a entendu l'engagement de la Direction d'une campagne de promotions volontariste supérieure à celle de l'exercice 2019. Cela est indispensable pour reconnaître les responsabilités exercées par les salariés et les conséquences du plan Odyssey.

L'accord est soumis à la signature du 10 au 11 mai. La CFE-CGC va réunir ses conseils syndicaux.